

Inscriptions en ligne uniquement

[Inscription en ligne](#) code JIDVO

Renseignements :

INSET d'Angers

marie.tavernier@cnfpt.fr

stephanie.claude@cnfpt.fr

Conseillère formation (02 41 22 41 26)

Assistante de formation (02 41 22 41 91)

La confirmation de votre inscription et la liste des participants vous seront envoyées par mail 10 jours avant le début de la journée

Prise en charge financière :

L'inscription comprend la participation à la journée.

L'hébergement et le déplacement, le déjeuner restent à la charge des participants

Le plan d'accès à l'INSET est accessible [ici](#)

Découvrez l'ensemble de nos formations
et services sur le site www.cnfpt.fr

Centre national de la fonction publique territoriale

Institut national spécialisé d'études territoriales d'Angers

Rue du Nid de Pie - CS 62020 - 49016 Angers cedex 1

Tél. : 02 41 22 41 22

www.cnfpt.fr

© INSET Angers - Communication
Mars 2019

TRANSFERT DE COMPÉTENCES AU SEIN DU BLOC LOCAL

L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE

Journée de réflexions et d'échanges

LUNDI 24 JUIN 2019
9H30-16H30

INSET ANGERS



QUAND LES TALENTS
GRANDISSENT
LES COLLECTIVITÉS
PROGRESSENT

L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE COMMUNAUTAIRE EN MATIÈRE DE VOIRIE

Enjeux juridiques, financiers et organisationnels

Retours d'expérience et bonnes pratiques de mutualisation et de structuration du service rendu à l'utilisateur

LUNDI 24 JUIN 2019

La compétence en matière de voirie constitue l'un des axes d'intervention essentiels des structures intercommunales.

Elle emporte des conséquences importantes, tant dans la définition de l'intérêt communautaire que dans le contenu de ses accessoires, en matière financière (enjeux de transferts de charges et modalités de calcul des attributions de compensation) et en matière organisationnelle.

La structuration d'un service technique communautaire en matière de voirie est souvent l'occasion d'initier une démarche de réflexion plus globale sur les démarches de mutualisation de services.

- Quels sont les contours juridiques de la compétence ? Quels sont les accessoires qui rentrent dans la définition de la compétence ?
- De quelle manière peuvent être définis les transferts de charges en matière de voirie ? Par une approche analytique ? Par une approche mutualiste ?
- Quels sont les exemples d'organisation et de structuration interne aux communautés pour exercer la compétence ?
- Quelles bonnes pratiques de mutualisation entre communes et communautés ?

Une journée pour faire un point complet sur les enjeux juridiques, financiers et organisationnels de la compétence et discuter autour d'expériences concrètes de sa mise en œuvre au sein des territoires communautaires.

Intervenant :

Mounia IDRISSE, avocate cabinet Goutal, Alibert et associés - Intervenante fil rouge

Témoignages de collectivités

PUBLIC VISÉ :

DGS, DGA , cadres des communes et des EPCI.

Responsables des services voirie.

Ces journées s'adressent également aux élus et aux acteurs locaux concernés.